

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 16 mars 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne, et au troisième concours pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'intérieur**

NOR : INTA1805410A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 16 mars 2018, le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2018, au concours externe, au concours interne et au troisième concours, pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'intérieur est fixé à 110 (cent dix), selon la répartition suivante : 55 postes au concours externe, 50 postes au concours interne et 5 postes au troisième concours.

La répartition des 110 postes offerts en préfectures et sous-préfectures est fixée comme suit :

Région	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total par régions
Région Auvergne - Rhône-Alpes	10	8	1	19
Région Bourgogne - Franche-Comté	6	3	0	9
Région Bretagne	0	2	0	2
Région Centre - Val de Loire	0	2	0	2
Région Corse	1	1	0	2
Région Grand Est	7	6	0	13
Région Hauts-de-France	7	4	1	12
Région Ile-de-France	9	7	1	17
Région Normandie	5	4	0	9
Région Nouvelle Aquitaine	4	5	1	10
Région Occitanie	3	4	1	8
Pays-de-la-Loire	1	0	0	1
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	4	0	6